

Client Démo SAS
À l'attention de la Direction
8 avenue Type — 69003 Lyon

2

Bordeaux, le 15 juillet 2026

OBJET : **Lettre de mission — tenue et présentation des comptes annuels (exercice 2026)**

3 Madame, Monsieur,

Faisant suite à notre entretien, nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. La présente lettre de mission a pour objet de définir les travaux que vous nous confiez, leurs conditions d'exécution et nos obligations réciproques, conformément à l'article 151 du Code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable et à la norme professionnelle de management de la qualité de l'Ordre.

Notre mission de présentation des comptes annuels comprend notamment :

- 4**
- la tenue ou la surveillance de votre comptabilité et l'établissement des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
 - l'établissement des déclarations fiscales périodiques et annuelles (TVA, liasse fiscale) ;
 - un examen de cohérence et de vraisemblance des comptes, sans que cette mission ne constitue un audit ni une certification.

Cette mission ne comporte ni contrôle des comptes au sens d'un commissariat aux comptes, ni recherche systématique de fraudes ou d'irrégularités. Vous demeurez responsable de la réalité et de l'exhaustivité des informations transmises ainsi que du respect de vos obligations légales.

Nos honoraires, librement fixés, sont établis en fonction du temps passé et de la nature des travaux ; **5**
montant et leurs modalités de règlement figurent en annexe. La mission est conclue pour l'exercice en cours et se renouvelle par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente, revêtu de votre signature précédée de la mention « bon pour accord ».



Nous vous prions d'agréer, Madame,
Monsieur, l'expression de nos salutations
distinguées.

6

Cabinet Fictif Expertise — société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre — RCS Bordeaux 000 000 000 — assurance RCP conforme à l'ordonnance du 19/09/1945.

SPÉCIMEN — document d'illustration Skoria. Identités, numéros et honoraires fictifs. Ne constitue pas un modèle contractuel.

Prénom Nom

Expert-comptable, associé

La lettre de mission, *point par point*

La lettre de mission est obligatoire avant toute intervention d'un expert-comptable. Ce spécimen annoté montre ce qu'elle doit contenir pour protéger le client comme le professionnel.

1 En-tête et inscription à l'Ordre — Émetteur

Le cabinet doit être inscrit au tableau de l'Ordre des experts-comptables ; son numéro d'inscription et son assurance RCP figurent sur le courrier.

RED FLAG Un « comptable » non inscrit à l'Ordre ne peut pas tenir légalement votre comptabilité en prestataire externe.

2 Destinataire — Client

Identification précise du client (dénomination, représentant légal, adresse).

3 Objet et périmètre — Objet de la mission

Nature exacte de la mission (présentation, tenue, conseil...) et exercice concerné. Le périmètre délimite ce qui est inclus — et exclu.

4 Étendue des travaux et limites — Corps

Liste des travaux ; précision que la mission n'est ni un audit ni une certification, et rappel de la responsabilité du client sur les données transmises.

RED FLAG Sans délimitation claire, un litige sur « ce qui était compris » est fréquent.

5 Honoraires et durée — Corps / annexe

Honoraires libres (aucun barème officiel), fondés sur le temps passé et la nature des travaux ; durée et reconduction. Le détail chiffré est renvoyé à l'annexe.

6 Signature et accord — Signature

Signature du professionnel et retour signé du client (« bon pour accord ») : c'est ce double accord qui rend la mission opposable.

Document d'illustration édité par Skoria, comparateur indépendant d'experts-comptables. Toutes les données sont fictives. Ce spécimen ne constitue ni un modèle contractuel ni un conseil : faites établir votre lettre de mission par un professionnel inscrit à l'Ordre.